

**CONSEIL MUNICIPAL  
PROCES VERBAL**

**SEANCE du 11 octobre 2021**

10 conseillers présents

14 votants

M. le Maire fait part au conseil municipal de la démission de Pascal Guitton.

**NOUVELLE CONVENTION DU CENTRE DE GESTION – SANTE SECURITE AU TRAVAIL**

La décision de validation de cette nouvelle convention est reportée par manque d'éléments.

**Délib 2021-41: SUBVENTION A L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE (ACCA)**

Suite à la demande de l'association en date du 2 août 2021, M. le Maire propose d'attribuer une subvention de 100 € à L'ACCA, au titre de l'année 2021.

Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0

**Délib 2021-42: SUBVENTION A L'ASSOCIATION FNACA**

Suite à la demande de l'association en date du 30 août 2021, M. le Maire propose d'attribuer une subvention de 150 € à La FNACA, au titre de l'année 2021.

Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0

**Délib 2021-43 : MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2022**

La loi NOTRe prévoit que toutes les collectivités territoriales utiliseront la nomenclature comptable et budgétaire M57 d'ici 2024 et que, par délibération, elles peuvent choisir de l'adopter au 1er janvier 2022, ce que propose le Maire.

Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0

**Délib 2021-44 : DECISION MODIFICATIVE 1**

M. le Maire explique la nécessité d'abonder les programmes de la Halle couverte, des travaux routiers et des travaux divers afin de pouvoir régler les dépenses engendrées, et propose de procéder aux ajustements budgétaires tels que détaillés dans le tableau ci-dessous :

**SECTION INVESTISSEMENT**

COMPTES	INTITULES	DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	- 28 000,00 €	
172/2313	Halle couverte	+ 15 000,00 €	
148/2315	Travaux divers	+ 13 000,00 €	
201/2315	Salle des fêtes	- 50 000,00 €	
117/2152	Travaux routiers	+ 50 000,00 €	
<b>TOTAUX</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0

Arrivée de Michelle BERUT

**Délib 2021-45 : VALIDATION DE L'AVENANT N°1 AU LOT 2 CHARPENTE POUR LA HALLE COUVERTE**

M. le Maire explique que compte tenu des circonstances ayant entraîné un bouleversement de l'économie du contrat (augmentation exceptionnelle du prix des matières premières indispensables à l'exécution des prestations pour la construction d'une halle couverte), et conformément à l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique, le montant du marché est modifié comme suit :

Lot 2 Charpente, entreprise les Charpentiers de Sonnay,

montant initial du marché public Montant HT : 32 424,84 €

Montant TTC : 38 909,81 €

**Montant de l'avenant n°1 :**

**Montant HT : 12 020,00 €**

**Montant TTC : 14 424,00 €**

Montant du nouveau marché :

Montant HT : 44 444,84 €

Montant TTC : 53 333,81 €

Pour : 8, Contre : 1, Abstention : 5

**Délib 2021-46 : VALIDATION DU CHOIX DU PRESTATAIRE DE L'ALARME DES BATIMENTS COMMUNAUX**

M. le Maire explique le besoin de revoir les contrats d'alarmes intrusion des bâtiments communaux suite aux changements de contrats téléphonie, et la nécessité de remplacement des solutions analogiques par des solutions GSM. Il expose les propositions et suggère de valider celle d'Eralpro, la moins chère et la plus adaptée :

Entreprises	Bâtiment	Installation	Maintenance
ANAVEO	Mairie	3 500.00 € HT	350.00 € TTC/an
	Ecole	2 900.00 € HT	290.00 € TTC/an
	Cantine/bibliothèque	550.00 € HT (prestataire actuel)	273.20 € TTC/an
	Atelier	Ne souhaite pas faire de proposition	
ERALPRO	Mairie	597.00 € HT (prestataire actuel)	216.00 € TTC/an
	Ecole	1 551.00 € HT	216.00 € TTC/an
	Cantine/bibliothèque	597.00 € HT (prestataire actuel)	216.00 € TTC/an
	Atelier	Installation déjà existante par GSM	216.00 € TTC/an

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 1

### Questions Diverses

Elagage des platanes : 2 entreprises ont été consultées pour la taille des platanes place de l'Eglise, route départementale 538 en face du château Joud, au bouloir et pour l'arrachage de la haie le long des cours de tennis. L'entreprise Grève de Beausemblant a été retenue grâce à sa proposition moins coûteuse et plus adaptée.

Le Syndicat Intercommunal Eau Potable Valloire Galaure: propose une visite de présentation à la séance du conseil municipal du 13 décembre 2021.

Location de l'ancienne poste : L'atelier « Made by moi-même » n'ayant pas eu de grand succès, Delphine Seyve nous informe de la résiliation du bail. M. le Maire a une piste pour la louer.

Le conseil municipal junior : s'est réuni le samedi 9 octobre 2021. L'ordre du jour comprenait :

- Présentation de l'organisation politique en France,
- Projet de nettoyage du village au printemps,
- Projet de voyage à Paris en février,
- Participation au projet de plantations de haies dans le village, en lien avec les agriculteurs et les chasseurs, entre autres.

SIRCTOM : De nouvelles consignes de tris sont mises en place depuis le 4 octobre 2021. Tous les emballages en plastique et en métal sont à déposer dans les bacs jaunes (bacs des boîtes de conserves et briques de lait), sans les mettre dans un sac, sans les laver, sans les empiler. Il suffit de bien les vider.

Pour plus d'explications sur ces changements, le SIRCTOM propose prochainement une réunion publique sur notre Commune, la date n'est pas encore arrêtée.

Commission culture de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche : La commission propose un spectacle pour Tous, sous la halle couverte en cours de construction au parc du Regrimet, en avril 2022.

Panneaux de signalisation : plusieurs n'existent plus, entre autres aux Petites et aux Grandes Biesses. Un état des lieux est à faire sur la signalétique dans tout le village.

Dégâts des eaux : les eaux de ruissellement ont raviné le chemin des Boutonnes à la remontée après la traversée du Dolure. Certains fossés sont à curer. La prochaine commission travaux fera le point sur ces travaux.

L'opération brioches de l'ADAPEI : se déroule cette semaine. A cette occasion, le Dauphiné Libéré a publié un article sur la page de Lens-Lestang. CCAS sera invité à participer au projet l'année prochaine.

Le concert gourmand : est prévu le samedi 18 décembre 2021 si les conditions sanitaires le permettent.

Le Téléthon : n'aura pas lieu cette année, faute de bénévoles. La Commune est à la recherche d'une association lenseloise qui pourrait prendre en charge cette manifestation à l'avenir.

Le terrain multisports : n'est pas complètement achevé. Les travaux de la piste de course ont été mal faits. M. le Maire doit rencontrer l'entreprise Transalp cette semaine pour constater et corriger les malfaçons.

A l'école : le passage de la cour du haut à la cour du bas nécessite quelques travaux, le passage est dégradé et les cailloux roulent sous les pieds des enfants. Le préau devra être balayé également.

11 Novembre : la cérémonie aura lieu à 11h.

**Fin de la séance à 20h30**

A Lens-Lestang, le 18 octobre 2021  
François FAURE, maire

